



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 08/DRAILSH/BG/2026

- Objet : L'ACHAT DE MATERIEL ET DE MOBILIER POUR LE COMPTE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL RELEVANT DE LA REGION LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA.
- Maître d'ouvrage : Délégué régional des affaires islamiques de Laâyoune Sakia El Hamra.
- Date d'ouverture des plis : 30/06/2026.
- Lieu d'ouverture des plis : la salle des réunions de la délégation régionale des affaires Islamiques de la région Laâyoune - Sakia El -Hamra, Av. de la Mecque Imm. Habous 1er étage Appt. N°3 Laâyoune.
- Journal ou journaux ayant publié l'avis de publicité : Le Matin, 09/04/20256, الصحراء المغربية 09/04/2026.
- La date de publication au portail des marchés publics : 07/04/2026.
- Liste des concurrents ayant déposé leurs plis :

N°	CONCURRENT
1.	STE ALOUTA MED
2.	STE ENGLOPE
3.	BOUMAHDI HASSANNA (ETS LASDAR TRAVAUX)
4.	STE DIAIX LAAY TRAV SARL AU
5.	STE GENERALE AHL AMIRI

- Liste des concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques : néant
- Liste des concurrents admis sans réserve :
 1. STE ALOUTA MED
 2. STE DIAIX LAAY TRAV SARL AU
 3. STE GENERALE AHL AMIRI
- Liste des concurrents admis avec réserve :
 1. STE ENGLOPE
 2. BOUMAHDI HASSANNA (ETS LASDAR TRAVAUX)
- Liste des concurrents écartés à l'issue d'examen des prospectus :
 1. BOUMAHDI HASSANNA (ETS LASDAR TRAVAUX)
- Montant des actes d'engagement des concurrents :

N°	CONCURRENTS	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENT
1.	STE ALOUTA MED	116 664,00
2.	STE ENGLOPE	100 491,00

3.	STE DIAIX LAAY TRAV SARL AU	100 000,80
4.	STE GENERALE AHL AMIRI	100 891,20

— Vérification des montants des actes d'engagement des concurrents :

N°	CONCURRENTS	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENT RECTIFIE
1.	STE ALOUTA MED	116 664,00
2.	STE ENGLOPE	100 491,00
3.	STE DIAIX LAAY TRAV SARL AU	100 000,80
4.	STE GENERALE AHL AMIRI	100 891,20

— Liste des concurrents écartés : STE ENGLOPE

— Concurrent retenu :

Concurrent	Montant de l'acte d'engagement
STE GENERALE AHL AMIRI	100 891,20

- La commission constate qu'il y a eu un report de la date d'ouverture des plis. Toutefois, l'avis de report a été publié uniquement sur le portail des marchés publics, sans être publié dans les journaux, contrairement aux dispositions de l'article 22 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
- La présidente s'assure du bien-fondé de l'observation formulée, et décide de mettre fin à la procédure.
- Date d'achèvement des travaux de la commission : le 06/07/2026.

Fait à Laâyoune, le 06/07/2026

Signature et cachet du maître d'ouvrage



Le Délégué Régional
des affaires islamiques

AMMARI MOHAMED